



NOUVEAUX RENSEIGNEMENTS

Modification de la fréquence de couverture des couronnes

Par suite d'un examen de la Politique concernant les couronnes, le Programme des SSNA a modifié la fréquence de couverture des couronnes admissibles. À compter du 1^{er} septembre 2016, le Programme des SSNA couvrira jusqu'à quatre (4) couronnes tous les 10 ans. La fréquence de couverture des pivots et des moignons a été également modifiée pour qu'elle tienne compte de la nouvelle fréquence de couverture des couronnes. De même, la section sur les Services de restauration dans le guide a été modifiée pour tenir compte de ce changement. Vous pouvez consulter les politiques sur le site Web de Santé Canada à l'adresse : hc-sc.gc.ca/fniah-spnia/pubs/nihb-ssna/dent/2014-guide/index-fra.php.

Honoraires relatifs aux prothèses dentaires

Les honoraires relatifs aux prothèses complètes et partielles comprennent la période de trois (3) mois qui suit la mise en bouche et englobent tous les rajustements et toutes les modifications. Le Programme des SSNA ne couvre pas aucun code d'acte dentaire associé aux prothèses au cours de cette période.

De plus, les ajustements aux prothèses effectués à la même date de service et en même temps que la mise en bouche de nouvelles prothèses, la réparation de prothèses, le regarnissage, le rebasage ou le garnissage thérapeutique sont compris dans les honoraires facturés et réglés pour ces services.

Principes généraux de facturation dans le cadre du Programme des SSNA

Pour faciliter l'accès aux services médicalement nécessaires, nous demandons aux fournisseurs de facturer les services directement au Programme des SSNA. Nous leur rappelons de ne pas demander d'honoraires directement au bénéficiaire, conformément aux dispositions de la Trousse de soumission des demandes de paiement pour soins dentaires et du Guide concernant les prestations dentaires. Pour certains bénéficiaires, des honoraires demandés au point de service peuvent constituer un obstacle pour accéder aux services dentaires dont ils ont besoin.

Télécopie des demandes de paiement manuelles pour soins dentaires

Les fournisseurs peuvent dorénavant télécopier les demandes de paiement manuelles aux fins de traitement par Express Scripts Canada. S'ils le souhaitent, ils peuvent continuer de soumettre les demandes par la poste.

Les formulaires de demande de paiement pour soins dentaires sont accessibles en cliquant sur le lien [fr.provider.express-scripts.ca/documents/Dental/Forms/French/Formulaire_de_demande_de_paiement_pour_soins_dentaires Programme des SSNA.pdf](http://fr.provider.express-scripts.ca/documents/Dental/Forms/French/Formulaire_de_demande_de_paiement_pour_soins_dentaires_Programme_des_SSNA.pdf). Si vous remplissez le formulaire de demande à la main, assurez-vous que le texte est lisible, puis télécopiez le formulaire dûment rempli au numéro 1 888 249-6098. Express Scripts Canada enverra une lettre au fournisseur et lui demandera de soumettre la demande de nouveau si la télécopie est illisible.

Le processus de soumission des demandes de prédétermination demeurera le même; continuez à envoyer vos demandes de prédétermination au Centre de prédétermination dentaire.

Le tableau ci-dessous présente les documents qui peuvent être transmis par télécopieur.

SERVICES	FORMULAIRES POUVANT ÊTRE TRANSMIS PAR TÉLÉCOPIEUR	DOCUMENTS A JOINDRE AU FORMULAIRE DE DEMANDE DE PAIEMENT (AU BESOIN)
Soins dentaires	<ul style="list-style-type: none"> • Formulaire normalisé de demande de paiement de soins dentaires • Formulaire généré par ordinateur • Formulaire de demande de règlement de l'ACDQ • Formulaire de demande de paiement pour soins dentaires du Programme des SSNA (DENT-29) 	<ul style="list-style-type: none"> • Explication des services*

*Au besoin, joindre au formulaire de demande de paiement transmis par télécopieur.

Guide de référence

L'Association dentaire canadienne (ADC) et l'Association des chirurgiens dentistes du Québec (ACDQ), en collaboration avec le Programme des SSNA, ont élaboré un guide de référence. L'objectif du document consiste à donner aux fournisseurs de soins dentaires des renseignements sur le Programme des SSNA ainsi que les coordonnées importantes. Vous pouvez télécharger ce document ou l'imprimer. Pour ce faire, rendez-vous à l'adresse fr.provider.express-scripts.ca/documents/Dental/Forms/French/Guide_des_SSNA_PQ.pdf.

RAPPELS

Réception des lettres de confirmation de prédétermination par télécopieur

Nous encourageons les fournisseurs à **choisir le télécopieur** comme mode privilégié de réception des lettres de prédétermination pour réduire le délai. Lorsque les lettres de prédétermination sont envoyées par télécopieur, les fournisseurs reçoivent les lettres de confirmation le jour même du traitement de la demande.

Pour modifier vos préférences relatives à la réception de lettres de confirmation de prédéterminations de la poste au télécopieur, veuillez remplir le Formulaire de modification des renseignements sur le fournisseur de soins dentaires, accessible à l'adresse : [fr.provider.express-scripts.ca/documents/Dental/Forms/French/Formulaire de modification des renseignements sur le fournisseur de soins dentaires Programme des SSNA.pdf](http://fr.provider.express-scripts.ca/documents/Dental/Forms/French/Formulaire_de_modification_des_renseignements_sur_le_fournisseur_de_soins_dentaires_Programme_des_SSNA.pdf). Vous pouvez également communiquer avec le Centre d'appels à l'intention des fournisseurs d'Express Scripts Canada.

Vous pouvez également modifier votre choix afin de recevoir par courriel, plutôt que par la poste ou par télécopieur, les communications d'ordre général sur le Programme des SSNA, par exemple les bulletins.

COORDONNÉES DU PROGRAMME DES SSNA ET D'EXPRESS SCRIPTS CANADA

EXPRESS SCRIPTS CANADA

Centre d'appels à l'intention
des fournisseurs

Veillez avoir votre numéro de fournisseur sous la main.

Questions

1 888 511-4666

Heures d'ouverture prolongées

Du lundi au vendredi,
de 6 h 30 à 20 h 30, heure de l'Est,
à l'exclusion des jours fériés.

Demandes de paiement
pour soins dentaires

**Postez les demandes de paiement
à l'adresse suivante :**

Express Scripts Canada
Demandes de paiement pour soins dentaires -
Programme des SSNA
3080, rue Yonge, bureau 3002
Toronto, ON M4N 3N1

**Télécopez les demandes de paiement
pour soins dentaires**

numéro sans frais : 1 888 249-6098

Service des relations avec les
fournisseurs de soins dentaires et
inscription des fournisseurs

*Chaque cabinet supplémentaire doit être inscrit auprès
du Programme des SSNA et disposer de son propre
numéro de cabinet, et ce, avant de fournir
des services.*

**Télécopez le Formulaire d'inscription des
fournisseurs de soins dentaires dûment rempli au**

numéro sans frais : 1 855 622-0669

Autre correspondance

**Postez toute autre correspondance
à l'adresse suivante :**

Express Scripts Canada
5770, rue Hurontario, 10^e étage
Mississauga, ON L5R 3G5

PROGRAMME DES SSNA - SERVICES DE SOINS DENTAIRES

Centre de prédétermination dentaire
du Programme des SSNA

Soins dentaires

**Services de santé non assurés
Direction générale de la santé des Premières Nations
et des Inuits**

Santé Canada
200, Promenade Églantine
IA 1902D
Ottawa, ON K1A 0K9

Numéro sans frais : 1 855 618-6291
Télécopieur sans frais : 1 855 618-6290

Services d'orthodontie

**Services de santé non assurés
Direction générale de la santé des Premières Nations
et des Inuits**

Santé Canada
200, Promenade Églantine
IA 1902C
Ottawa, ON K1A 0K9

Numéro sans frais : 1 866 227-0943
Télécopieur sans frais : 1 866 227-0957

PRÉDÉTERMINATIONS

Colombie-Britannique

Le service de prédétermination des soins dentaires en Colombie-Britannique n'est pas centralisé à Ottawa. La Régie de la santé des Premières Nations traite les demandes de prédétermination, les demandes de remboursement aux bénéficiaires et les demandes d'appels.

**Régie de la santé des Premières Nations
757, rue West Hastings
Bureau 540
Vancouver, BC V6C 3E6**

Téléphone : 1 888 321-5003
Télécopieur : 1 604 666-5815

Formulaires des SSNA

Téléchargez les formulaires des SSNA à partir du site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA, ou communiquez avec le Centre d'appels à l'intention des fournisseurs.